

PV du Conseil de participation du 22/06/2023 - PV approuvé

Membres présents :

- Pour le PO : Mrs De Vos (Directeur), Renard, Van Belle
Excusé : Mr Tancre
- Pour le personnel enseignant : Mmes Lagasse, Hérís
Excusée : Mme Kervijn
- Pour le personnel employés-ouvriers : Mme Vermeire
- Pour les représentants des parents : Mr Wouters
Excusés : Mme Tarlan, Mr Meberki
Invité : Mr Dubuc
- Pour le monde extérieur : Excusée : Mme Blanche

1) Approbation du PV du 24 janvier 2023 : Le PV est approuvé

2) Situation des travaux

- a) Construction 2^{ème} étage : PPT a été déposé
Variante PIE étudiée avec le SEGEC.

Les travaux d'entretien du pavillon sont en cours.

b) Bail emphytéotique - fabrique église – salle de gymnastique et classe de P2A : en attente de la part de la fabrique d'église et des autorités (transfert à St Henri et nouveaux occupants) – Plan d'ensemble que va faire la fabrique d'église (donc pas avant 2024).

c) Travaux réalisés : Entretien annuels + remplacement des quincailleries défectueuses pour les portes et fenêtres ainsi que les barillets extérieurs remplacés (sécurité – sorties de secours + intrusion) + nettoyage du bardage en bois.

Travaux à prévoir : aménagement du grenier, rafraichissement (peinture + réparation) des toilettes du+1, renforcement du bardage du pavillon (remplacement des boiseries des châssis), devis pour remplacement de la porte cour de récré avec système bouton poussoir toujours en cours.

3) Organisation de l'année scolaire 23/24

Suite au nombre inférieur à 112 élèves régulièrement inscrits en maternelle et suite à la nouvelle organisation du capital-périodes avec la présence de 4 périodes d'Accompagnement Personnalisé (AP) en primaire, l'organisation des groupes-classes se trouve changée.

- a) Maternelle : Le 28/08/23, on démarre avec 2 accueil-M1, 1M2, 1 M2-M3, 1M3 (soit 5 classes contre 6 l'année scolaire passée (1Acc- 3 M1-M2 et 2M3).

Inquiétude actuellement quant au nombre d'élèves pour 23-24 car si le nombre ne change pas, risque de basculer à 4 classes organisées au 01/10/23 et pour démarrer 24-25 !!! Enjeu au niveau de l'encadrement, de la structure, des subsides et de l'emploi !

- b) Primaire : Même si le nombre d'élèves est conforme à un bon fonctionnement, il y aura deux filières (à savoir une verticale et une horizontale, en cohérence et continuité avec les maternelles) pour 23-24. Le PEE avec le nombre de périodes d'AP à organiser ne permet plus de maintenir le modèle antérieur. 9 classes au lieu de 10 (On récupère près de 2 ETP pour de la remédiation, aide en classe, co-intervention ou c-enseignement.)

c) Nouveautés de la rentrée :

- Entrée en vigueur du tronc Commun en P3-P4 (nouveaux apprentissages et leviers pour soutenir la réussite des élèves : les périodes d'Accompagnement Personnalisé d'où co-enseignement ou co-intervention pédagogique)
- Suivi spécifique pour les enfants en difficulté et nouveau dossier d'accompagnement de l'élève (Dacce) – Choix des PO d'utiliser à 100% le volet numérique ou pas.
- Le néerlandais qui est subsidié (enfin – pour 3 périodes par année) mais qui nous obligera d'avoir une 29^{ème} période dans la grille horaire des élèves (dérogation possible de 2 années)
Possibilité également d'organiser une 30^{ème} ou une 31^{ème} période en P5-P6.
- Une formation au numérique pour les élèves de P3 et P4.
- Gratuité en P1-P2
- Nouveau rythme scolaire : renforcement des contrôles de l'obligation scolaire en juillet et en aout.

4) Contrat d'objectifs : résultats de l'enquête parents et enseignants

Suite à la construction d'un plan de pilotage (Objectifs-Stratégies-Actions), l'école a conclu avec l'Administration par le biais d'un DCO , un contrat où il doit suivre des objectifs fixés qui seront évalués de manière intermédiaire (à mi-parcours) en décembre 2023.

La Direction a envoyé aux parents et aux enseignants une enquête anonyme.

La Direction encourage les parents et enseignants à donner leur avis.

Les résultats seront analysés par l'équipe : Points d'amélioration ou vigilance (en PJ)

5) Modifications tarifaires pour les services.

Suite à l'augmentation du cout de la vie, voici le prix des différents services extrascolaire pour 2023-2024, accepté en CCA car subsides de l'ONE et en adaptation avec l'Angélu (même PO).

De 7h15 à 7h30 : 2 €

De 7h30 à 8h25 : gratuit

De 15h30 à 16h : gratuit

De 16h à 17h : **3,50€** (étude primaire de 15h30 à 16h30 + garderie jusqu'à 17h) au lieu de 3,35€

De 17h à 18h : **1,50 €** au lieu de 1,10€

Le mercredi de 13h à 15h30 : **4,25€** au lieu de 3,90€

Le mercredi de 15h30 à 18h : **3,30 €** au lieu de 3€

(Surveillance midi : **1,60 eur/ jour, potage BIO compris**)

Réaction de la délégation des parents : Une amélioration de la qualité de l'étude est demandée (plus de rigueur dans le suivi des devoirs et leçons, plus de rentabilité,...). La direction s'engage à faire remonter ce point en AG des MDP.

6) Information sur la gratuité de l'enseignement (+ classes de dépaysement)

a) Gratuité de l'enseignement

Il s'agit de différentes subdivisions de frais : les frais scolaires obligatoires, facultatifs ou les frais extrascolaires (services proposés par l'école).

Les frais scolaires obligatoires : transport et entrée à la piscine, aux activités culturelles et sportives ainsi que les séjours pédagogiques avec nuitées.

Les frais scolaires facultatifs (qu'on ne peut réclamer en mat + P1-P2) : frais liés à des achats groupés (t-shirt de gym, bonnet de natation,...), cahiers d'exercices, fournitures scolaires, ... mais sans contraindre les parents à payer.

Les frais extrascolaires : Les différents services (garderie/ étude, repas,) où les parents font le choix d'inscrire. Les parents doivent payer.

On reçoit 59,09eur/élève en M1-M2-M3 pour l'achat de fournitures scolaires (colle, peinture, crayons, marqueurs, feuilles, ...) Cette subvention peut servir pour des activités scolaires ou des séjours pédagogiques avec nuitées.

Le seul matériel qui peut être réclamé est le cartable, le plumier, les langes et les mouchoirs.

Pour les activités culturelles et sportives (y compris les déplacements), on peut demander jusqu'à 53.18 eur/élève/an.

La piscine (M3) peut être facturée.

Pour les enseignants, il existe une liste « achats autorisés », à savoir à destination des enfants.

On reçoit 75 eur/élève en P1-P2. Les frais facultatifs sont donc interdits (pour P1-P2) à l'exception des frais facultatifs pour l'achat de manuels scolaires et de cahiers d'exercices.

Pour P3 à P6, rien ne change.

Les frais doivent être estimés annuellement par écrit et ventilés.

Il y a des possibilités d'échelonnement des frais à la demande des parents si le montant excède 50eur.

En cas de non-paiement :

1. Dialogue
2. Mise en demeure formelle
3. Société de recouvrement ou procédure en justice.

Au niveau des classes de dépaysement :

- Les M3 sont partis 3 jours/ 2 nuits à la ferme du Pré de la Garde à Bertrix – Prix du séjour max qu'on peut demander aux parents pour 22-23 : 109,38eur.

Le montant total du séjour (séjour de trois jours + déplacement en car + frais divers) est de 137,29 €.

Appel aux dons et prise en charge sur subventions gratuite pour régler le solde.

Pour 23-24 : 118 eur peuvent être réclamés aux parents pour sorties avec nuitées.

Avis du COPA : Pour un maintien des classes de dépaysement en M3. Le timing (juste après les vacances peut être discutable ?)

- Les P6 sont allés du 10/04 au 15/04 en Bretagne à Douarnenez. Montant du séjour : 480eur.

Enseignantes et enfants conquis par le séjour. Dates réservées pour l'année scolaire prochaine en attente de confirmation (mai 2024).

Une somme de 500 eur est estimée à cet effet.

Avis du COPA : Avis favorable. Les parents souhaitent être prévenus plus tôt.

7) Politique en matière de climat scolaire, harcèlement et cyberharcèlement : appel à candidatures (année scolaire 24-25 ?) – avis

La nouvelle politique structurelle pour prévenir le harcèlement et cyberharcèlement et améliorer le climat scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles a été votée.

Un cadre commun est donné à toutes les écoles pour leur permettre d'agir concrètement dans la prévention du harcèlement et dans l'amélioration du climat scolaire au sein de leur établissement.

Toutes les écoles doivent candidater pour intégrer une vague de cette nouvelle politique structurelle et s'engager durant 4 années scolaires, dans la réalisation d'un « programme-cadre » articulé avec les contenus des plans de pilotage et contrat d'objectifs. Ce programme exposera et planifiera la mise en œuvre des actions minimales généralisées et celles, propres à l'école, identifiées par l'équipe éducative. L'objectif, à terme, est de rendre notre école autonome au plan de la prévention et de la prise en charge des situations de harcèlement. Le développement de ce programme-cadre constitue en parallèle, une occasion pour déployer une stratégie coordonnée et durable en faveur du climat scolaire.

Pour soutenir ce travail et lui donner toutes les chances de réussite, des appuis spécifiques ont été prévus, dont notamment un accompagnement par un opérateur spécialisé et l'octroi d'une période, garantis pour toute la durée du programme. (circulaire 8809)

Cycle de vie du programme :

Année 1

Rencontre entre opérateur et équipe éducative

- Réalisation d'un diagnostic
- Elaboration du programme-cadre: choix des actions et formalisation écrite (convention avec l'opérateur)
- Planification des actions
- Première mise en projet

Année 2

- Mise en œuvre des actions du programme-cadre

Année 3

- Mise en œuvre des actions du programme-cadre

Année 4

- Diminution progressive de l'implication du professionnel agréé en vue de l'autonomisation
- Poursuite des actions en cours
- Participation à des interventions zonales
- Evaluation de fin de cycle et intégration dans le fonctionnement général de votre école

Critères de recevabilité et contenu de la candidature pour 2024-25

Avis du conseil de participation : Avis reporté et point retraité au prochain Conseil.

8) Suivi des points

1. Gardien de la paix

Une demande aux autorités communales a été faite par la Direction pour la sécurisation aux abords de l'école. Pas de réponse favorable à la demande.

Mr Dubuc demande si des parents ne souhaitent pas se former à être gardien de la paix et occuper ce rôle bénévolement. La question est remontée vers l'AP.

2. Devis Sécurisation

- a. La direction a contacté 2 firmes pour devis (toujours en attente). La priorité a été donnée en urgence à la sécurité du bâtiment principal (sécurité, entretien et intrusion)
- b. Le PO étudie la question de la sécurité des lieux. Le rapport du conseiller en prévention n'indique aucun manquement ou renforcement indispensable du dispositif mis en place.

3. Tiques

La Direction est toujours d'accord et renvoie l'organisation de l'événement à l'AP.

Prochaine réunion (octobre 2023) au Divin Sauveur à 19h : date à définir.

Pour le secrétariat et la présidence : De Vos Vincent, Directeur